



Déclaration d'intérêts

Nom : Clerc Prénom : Aurélien

Groupe politique :

PLR PS UDC Les Vert-e-s Le Centre

Base légale : Art. 54 du Règlement du Conseil communal du 11 juin 2021

¹ En prenant ses fonctions au sein du Conseil, chaque membre indique au Bureau les éléments suivants :

a) ses activités professionnelles ;	Responsable d'agence d'assurances, Axa
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration ;	Associé gérant président Ze Blue Frog Sàrl Associé 10crette Sàrl
c) de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, villeneuvois ou non, de droit privé ou de droit public ;	Vice président Fondation Tour de Romandie
d) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts villeneuvois ou non, privés ou publics ;	Président Chalets des Grenouilles
e) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes ;	Grand conseil: - membre de la commission des affaires juridiques - Président de la commission intercantonale de contrôle de l'hôpital Riviera Chablais
f) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	Député au grand conseil

² Le secret professionnel est réservé.

³ Il est de la responsabilité du conseiller d'assurer la mise à jour de sa déclaration des intérêts.

⁴ Le Bureau veille à ce que tout nouveau conseiller lui communique les indications mentionnées à l'al. 1 avant son assermentation.

Lieu, date : Villeneuve, le 31 mars 2025 Signature : 